Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 4

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal du comité

Séance du 27 novembre 2004

Présences: W. Debely, président; W. Schneeberger, P. Cleusix, E. Noirat, G. Butty, R. Aubry, P. Trévaud.
Excusé: E. Marchand, J.-M. Tenthorey.

1) Souhaits de bienvenue et salutations:

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et demande si quelqu'un veut modifier l'ordre du jour proposé dans la convocation; ce n'est pas le cas et l'ordre du jour est accepté.

2) Courrier et informations:

Un apiculteur propose de rajouter sur le site de la SAR un programme de forum afin de mettre en contact les apiculteurs proposant ou désirant acquérir quelque chose, notamment des reines.

Le comité avait décidé de ne pas faire paraître les annonces de la revue pour ne pas favoriser les apiculteurs qui ont accès à internet et ne pas prétériter la revue; néanmoins, il est décidé qu'uniquement la vente de reines paraîtra sur le site de la SAR, au prix de 15 Fr. par annonce.

La Mednat a écrit au sujet de leur manifestation.

Le journal «La santé de l'abeille» informe le comité de la distribution de leur revue à d'anciens membres du comité. Le caissier leur écrira afin de transmettre les nouvelles adresses des membres du comité

Selon le chimiste cantonal genevois, un mélange de miel est interdit selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires du 1er mars 1995.

3) PV de la séance du 19 octobre 2004:

Le procès verbal de la dernière séance est accepté avec la remarque suivante:
Le comité décide d'insérer les statuts et règlements en vigueur sur le site de la SAR.

4) Administration SAR (comptes):

Le caissier transmet aux membres du comité une liste du stock des livres à sa disposition. Le comité décide de commander 50 livres de «l'apiculture une fascination».

Le caissier informe le comité de la situation financière au 25 novembre 2004; le budget est tenu et un bénéfice est attendu.

5) Contrôle du miel:

Le Président a envoyé aux membres la traduction du nouveau règlement.

Le responsable a une séance à ce sujet aujourd'hui et informera le comité lors de la prochaine séance.

6) Journal:

La maison Juillerat-Chervet propose une offre pour une revue entièrement en couleur. Gilbert vérifiera le contrat en vigueur avec Corbaz : délai de résiliation et dédit en cas de résiliation anticipée.

Comme Rose accepte pour plusieurs années la responsabilité du journal, une nouvelle imprimerie ne causerait aucun problème.

Edipresse transmettra une offre pour la réalisation de la revue entièrement en couleur.

7) Liquidation des cas en suspens:

La section de Cossonay recevra 250 Fr. pour son exposition.

La section de la Glâne recevra 520 Fr. pour l'organisation du comptoir de Romont.

La Fédération fribourgeoise recevra 530 Fr. pour l'organisation de la manifestation du goût et terroir.

La section du Val de Ruz recevra 200 Fr.

En novembre 2003, la section de la Glâne avait demandé une subvention, via Jean-Michel, pour la vulgarisation; William, n'ayant rien reçu à ce jour, écrira à Jean-Michel avec une copie à la section.

Le Président de la FSSA est convoqué au Liebfeld pour faire le point sur les problèmes rencontrés par les apiculteurs.

8) Assemblée des délégués et congrès 2005:

Ce point sera discuté lors de la séance avec les Présidents des Fédérations.

9) Préparation de la séance avec les présidents romands:

Rien à signaler.

10) Proposition des membres du CC:

Rien à signaler.

11) Divers et imprévus:

Personne ne demande la parole.

Le secrétaire SAR

La rédaction communique

Attention

Votre rédactrice a été sollicitée pour résoudre un problème de lien.

L'adresse du site internet de la bibliothèque du Valais, publiée dans nos revues antérieures, était fausse!

Voici l'adresse juste: **www.mediatheque.ch**